

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Président du Conseil Départemental,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie DASEN des Landes,

Madame la Vice-présidente du Conseil Départemental, chargée de l'Education,

Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Au sujet des rythmes scolaires, un constat s'impose : à l'image par exemple des cheminots qui se sont opposés au printemps dernier au plan de privatisation de la SNCF et à la destruction de leur statut, **dans tous les départements les enseignants, très souvent avec le soutien des parents d'élèves, en se saisissant de la possibilité offerte par le décret de M.Blanquer de revenir à la semaine de 4 jours de classe hebdomadaires, défendent le cadre national de l'école publique, lié au maintien de leur statut de fonctionnaire d'État et à celui de l'Éducation nationale. Ils ne veulent pas que les collectivités territoriales aient de plus en plus la mainmise sur le fonctionnement même de l'Ecole Publique, car c'est bien de cela qu'il s'agit.**

Un petit retour en arrière : en 2013, le ministre de l'Éducation Nationale M. Peillon a mis en place le décret sur les rythmes scolaires suite à une campagne basée sur le principe du « bien-être des enfants », soutenu par certains syndicats ou associations en « partenariat » avec le parti politique en place au gouvernement à cette date. **Le SNUDI FO n'a pas succombé au chant des sirènes. C'est ainsi qu'il a toujours lutté, le plus souvent seul, contre ce décret.**

Même si ici, à ce CDEN, beaucoup ne partagent pas le positionnement de FO sur cette question, reconnaissez tout du moins que le SNUDI FO des Landes a toujours eu un discours clair contre ce décret instituant la territorialisation de l'école et creusant les inégalités.

En 2015, le SNUDI FO avait été à l'initiative d'une enquête auprès des collègues afin de recueillir leur avis sur ce décret et ses effets : le constat était édifiant ! Plus de 80% des collègues avouaient ressentir une dégradation de leurs conditions de travail, ainsi qu'une fatigue accrue, comme les élèves, notamment ceux de maternelle.

Ainsi, il est un fait indiscutable : à la rentrée prochaine à plus de 95 %, les parents d'élèves, les enseignants et la plupart des municipalités de notre pays auront utilisé la possibilité de déroger au décret PEILLON, pour revenir à la semaine scolaire de 4 jours sur 36 semaines.

Dans les faits, ils ont remis en cause le contenu de ce décret qui a instauré la semaine de 4 jours et demi et l'ingérence des municipalités dans le fonctionnement de l'Éducation nationale à travers la confusion scolaire périscolaire et les PEdT.

Ne nous leurrons pas, avec le décret de M.Blanquer, le problème est loin d'être réglé. Le cadre réglementaire est toujours constitué par le décret M. Peillon qui a institué les municipalités comme « maîtres d'œuvre » de la définition de l'organisation de la semaine scolaire et constitue ainsi le cadre de la territorialisation de l'école.

Les décrets M.Hamon et M.Blanquer, s'ils l'ont assoupli, ont maintenu et confirmé le cadre général du décret de 2013, inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République de M.Peillon.

Tant que ces décrets continueront à s'appliquer, les rythmes pourront varier d'une commune à une autre, d'une année à une autre, d'un gouvernement à un autre selon les choix budgétaires les orientations politiques.

Pour FO, M.Blanquer doit se rendre à l'évidence : la semaine scolaire de 4,5 jours a vécu ; il doit prendre une mesure générale afin que toutes les écoles de toutes les communes de France et de Navarre, et des Landes, retrouvent le rythme de 4 jours de classe. Ainsi, le cadre national de l'École publique sera retrouvé et l'indépendance de l'École publique et de ses enseignants restaurée. FO intervient dans ce sens sans relâche auprès du Ministre.

Ici, dans les Landes, alors que l'année dernière 47 écoles ou RPI représentant 63 communes ont décidé de revenir au rythme des 4 jours, soit 24,5 % des 260 communes landaises ayant une école, cette année ce sont seulement 7 écoles et 3 RPI, représentant 15 communes qui ont entrepris cette démarche. Ainsi, à la rentrée ce sont 78 communes où les écoles fonctionneront avec 4 jours de classe par semaine, soit 30%. Comment comprendre un pourcentage aussi faible dans notre département par rapport au constat national ?

Pour le SNUDI-FO, une évidence, les multiples freins, divers et variés, mis en travers la route du retour aux 4 jours, les atteintes à la démocratie quand les avis formulés par les Conseils d'école ne sont pas respectés par des municipalités, ne sont pas étrangers à ce que les Landes, sur cette question, représentent les « gaulois réfractaires » du pays.

Quoiqu'il en soit, FO ne lâchera pas et continuera à œuvrer pour le retour à 4 jours partout, sur tout le territoire national.

Pour terminer, FO souhaite soumettre un vœu au vote de ce CDEN. Merci

**Vœu FORCE OUVRIERE
présenté au CDEN des Landes du mardi 2 avril
relatif à l'organisation de la semaine scolaire**

Le Conseil Départemental de l'Education Nationale des Landes réuni ce jour, mardi 2 avril 2019, prenant en compte que la semaine scolaire de 4 jours représentera au moins 95 % des communes françaises à la rentrée 2019 demande l'abrogation du décret de M.Peillon et des décrets de MM. Hamon / Blanquer pour le rétablissement de la norme de 4 jours de classe hebdomadaires sur 36 semaines dans toutes les écoles de toutes les communes du territoire national.

Marc GUYON
Représentant titulaire FO au CDEN des Landes